

Synthèse

Financement de la transition agricole : freins et leviers

Mai 2025



INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE

INTRODUCTION

Dès mai 2023, le « **Plan d'actions de financement de la transition écologique** » faisait le constat que le principal frein à l'émergence de projets de transition écologique était non pas le manque de ressources financières mais la faible rentabilité économique des projets de la transition. Dans le cadre des travaux du Comité de Financement de la Transition Écologique (CFTE), le Ministre de l'Économie a demandé à l'IFD de poursuivre ses travaux, de manière sectorielle, pour identifier les freins et les leviers au financement de la transition dans les secteurs prioritaires. En mai 2024, l'IFD a ainsi publié son premier [rapport relatif au financement de la décarbonation du bâtiment](#) pour dresser un diagnostic sur le financement de la rénovation carbone des bâtiments afin d'identifier les blocages et formuler des recommandations pour les lever. À l'inverse de nombreux rapports sur le sujet, l'IFD prend la perspective des porteurs de projets (ménages, entreprises, collectivités locales) pour comprendre, dans leur parcours de financement, ce qui freine à la réalisation des projets.

Dans cette dynamique et suite à la crise agricole, l'Institut de la Finance Durable a entamé des travaux pour réaliser une seconde étude cette fois sur le secteur de l'agriculture et le financement de la transition agricole des 390 000 exploitations françaises (hors pêche). Deuxième producteur européen, la production agricole nationale s'élevait à 88,2 milliards d'euros en 2022 (388,8 milliards d'euros avec l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire) et représente 19% des émissions des gaz à effet de serre (GES) de la France. L'agriculture française est aujourd'hui menacée par plusieurs facteurs (dérèglement climatique, la concurrence internationale, renouvellement des générations, etc.) : **pour que le secteur agricole demeure un atout économique pour la France, la transition agricole demande un accompagnement financier important pour des exploitants agricoles aujourd'hui qui n'ont souvent pas la capacité à la réaliser seuls.**

Pour ce faire, l'Institut de la Finance Durable a ainsi mené plus de 70 auditions et constitué un groupe de travail multi-parties prenantes autour de la transition agricole (exploitants agricoles, industriels de l'agro-alimentaire, distributeurs, représentants de la filière, syndicats, acteurs financiers et pouvoirs publics) pour mener à bien ces travaux. **Plus de 150 personnes ont ainsi été impliquées dans la réalisation de ce rapport.**

Ces travaux se sont déclinés en plusieurs étapes. La première a été de définir des cas concrets de financement s'appliquant à un exploitant agricole dans une démarche de transition écologique. **Les cas pratiques intègrent les enjeux de diminution des GES dont le développement des puits carbone, de protection de la biodiversité et d'adaptation.** Trois familles de cas d'usages sont étudiées : **la production et la consommation d'énergie décarbonée, la transition de l'élevage, et la transition des cultures.**

Afin de s'approcher au plus près de la diversité des pratiques de transitions agricoles, ils sont développés et déclinés en huit sous-cas. Pour chaque cas, le groupe de travail a mené une analyse des **aides et outils financiers existants** (aides, dispositifs de financement, etc.) pour identifier les **points de blocage** au financement des projets en recueillant les **retours de l'ensemble des parties prenantes**.

Ces travaux ont ainsi pour objectif d'identifier des solutions de financement de la transition agricole permettant le développement économique de la filière agricole ainsi que son adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux. Les **conditions de mobilisation des outils de financement publics et privés sont formulées ainsi que des recommandations concrètes et consensuelles pour favoriser le financement transition agricole. Ces propositions intègrent également les enjeux de la préservation de la souveraineté alimentaire de la France, le développement de la compétitivité et la résilience du secteur agricole**. Ainsi, il s'agit d'un travail et une approche novatrice pour contribuer positivement au débat public sur la transition agricole.

KEARNEY

Ce rapport a été réalisé grâce au soutien et à l'appui précieux des équipes du cabinet de conseil Kearney

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Réussir la transition écologique en renforçant l'agriculture française »

L'agriculture est un secteur clé pour la France. D'abord par son impact économique, il est un pilier historique du pays, créateur de valeur ajoutée, mais également en matière d'aménagement du territoire et de préservation de ce capital culturel unique au monde.

Mais cette agriculture est aujourd'hui considérablement affaiblie. Il suffit de constater la dégradation continue de la balance commerciale du secteur, la place de l'agriculture française en Europe, ainsi que la baisse irrémédiable du nombre d'exploitants depuis maintenant plusieurs décennies.

Ce secteur doit s'adapter rapidement, d'une part, pour maintenir sa compétitivité et, d'autre part, pour contribuer à la transition écologique, l'agriculture représentant 19% des émissions de gaz à effet de serre en France. Ce secteur doit ainsi relever des défis complexes : réduire son impact climatique et environnemental, s'adapter aux changements climatiques, préserver nos paysages et la biodiversité tout en restant productif et garant de notre souveraineté alimentaire.

Établi en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes (filières agricoles, pouvoirs publics, entreprises, investisseurs et financeurs), le rapport que publie l'Institut de la Finance Durable dresse un constat sans appel : les investissements requis, qu'ils concernent la modernisation des équipements ou les changements de pratiques, sont massifs et ils pèsent sur les marges des agriculteurs. Les exploitants agricoles ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour engager seuls ces transitions. Dans un secteur où la rentabilité est déjà faible, ces transformations ne peuvent se faire sans un soutien public et un accompagnement renforcé du secteur privé et en particulier de la finance.

Pour répondre à ces enjeux, ce rapport propose des solutions concrètes pour :

- Développer des mécanismes de financement sur mesure, en alliant dispositifs publics et privés.
- Soutenir les exploitations dans leur évolution, quelles que soient leur taille ou leur situation initiale.
- Intégrer toute la chaîne de valeur, afin que les efforts des agriculteurs soient appuyés par les industriels, les distributeurs et les consommateurs.

La transition agricole est ainsi, et je le crois, une opportunité pour repenser notre modèle agricole, renforcer sa compétitivité et préserver notre souveraineté alimentaire. Nous devons agir dès aujourd'hui pour accompagner ces mutations et bâtir une agriculture française durable, résiliente et exemplaire pour que demain, il y ait encore des agriculteurs dans nos champs.

Yves Perrier

Président de l'Institut de la finance durable

SYNTHÈSE

Par ces travaux, l'Institut de la finance durable a pour ambition d'analyser les modèles de financement de la transition agricole et d'apporter des solutions financières pour toutes les exploitations qui souhaitent se mettre en mouvement pour la transition. L'étude apporte un diagnostic et des propositions afin de faciliter la transition agricole de toutes les exploitations, et ce quel que soit leur point de départ et les leviers choisis.

L'agriculture est le 2^e secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France. L'agriculture est l'un des seuls secteurs où les émissions de CO₂ ne représentent qu'une part minoritaire des émissions de GES : 85% de ces émissions sont liées aux pratiques agricoles en elles-mêmes, les émissions de méthane (CH₄) dans l'élevage et les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) dans les cultures utilisant des fertilisants.

L'impact sur l'environnement des pratiques agricoles ne se limite pas aux émissions de GES. La transition agricole doit reposer sur une approche systémique du sujet où la multiplicité des enjeux s'entrelacent pour former un tout indissociable. La complexité de la transition agricole relève ainsi de priorités multiples, parfois d'apparence contradictoires, pour le secteur : la rémunération des agriculteurs, l'accès à l'alimentation, le maintien de la compétitivité du secteur agricole français, la souveraineté alimentaire et énergétique, la protection de la biodiversité, l'alimentation saine et la santé humaine, la gestion des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique, le bien-être animal, l'évolution des modes alimentaires, etc. Bien que le focus principal de cette étude soit la réduction des gaz à effet de serre, il s'agit de trouver dans la mesure du possible les synergies entre les différents objectifs.

Sur le plan environnemental, l'agriculture française et européenne sont déjà relativement leader dans la production bas-carbone. Comparée aux deux autres pays connus pour leur production agricole intensive, en matière carbone, la production agricole des de la France et l'UE est près de 2 fois plus efficace que celle des États-Unis et 4 à 5 fois plus efficace que celle du Brésil.

La filière agricole est un atout économique fort pour la compétitivité et la souveraineté française. En 2022, la production agricole nationale s'élevait à 88,2 milliards d'euros, représentant 17,9% de la production agricole de l'Union européenne, positionnant ainsi la France comme le premier producteur agricole européen. Les industries agroalimentaires françaises, avec un chiffre d'affaires de 388,8 milliards d'euros en 2021, contribuent significativement à l'économie nationale et positionnent la France comme deuxième producteur européen. Le solde commercial agricole est l'un des seuls secteurs français excédentaire (+10,2 Md € en 2022). Cependant, certaines filières connaissent des difficultés, avec des baisses de production et des pertes de parts de marché, illustrant la nécessité de renforcer la compétitivité et la résilience du secteur.

Les enjeux de transition agricole doivent être conciliés avec la nécessité de continuer à développer une agriculture française forte.

Ces transformations demandent d'importants besoins en investissements. Mais la transition dans l'agriculture relève moins souvent d'investissements importants que de changements de pratiques sur la durée qui demandent une période de transition où les recettes peuvent drastiquement baisser (le temps de la conversion, la baisse de productivité liée à la baisse des intrants, une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques, le temps de l'apprentissage et de la régénération des sols, etc.). L'accompagnement de politiques publiques fortes, avec le soutien de partenaires financiers fiables de long terme, doit ainsi être au cœur d'une transition agricole réussie. Une difficulté au financement de la transition agricole est la taille relativement réduite des projets et les capacités financières limitées des exploitants agricoles. Ainsi, pour réussir cette transition, il s'agit d'accompagner financièrement les 390 000 exploitations agricoles françaises.

DIAGNOSTIC : UN PREMIER BILAN DES LEVIERS EXISTANTS DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE

Le financement de l'agriculture repose sur un écosystème public et financier où chaque acteur a un rôle à jouer. L'étude met en valeur trois piliers centraux au financement de la transition agricole : les politiques publiques ; les banques et acteurs financiers ; la chaîne de valeur en aval.

Figure – Synthèse « Diagnostic : premier bilan des leviers existants du financement de la transition agricole »

Source : Institut de la finance durable

1

La Politique Agricole Commune : au cœur de la subsistance des agriculteurs et outil puissant pour leur transition

- **Des financements publics considérables** et des aides de la PAC fortement conditionnées mais peu incitatives pour mener des transformations globales.
- **Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs** partiellement dirigées vers la transition
- **Des systèmes d'aides silotés** à cause de la diversité des interlocuteurs et des dispositifs (Etat, agences, régions,...) qui manquent de vision globale.

2

Les banques : principal interlocuteur financier des agriculteurs

- Les banques, interlocuteurs clés des exploitants dans leurs besoins de financement, **développent une offre pour la transition** (conseils adaptés, prêts bonifiés,...).
- Principalement orienté vers les CAPEX, il **n'assure pas la prise de risque et la transition dans les OPEX**
- D'autres **dispositifs financiers alternatifs** se développent (portage foncier, PSE, crédits carbone,...) dans un contexte de fort taux d'endettement des agriculteurs

3

La chaîne de valeur : une répartition encore insuffisante du coût de la transition

- La transition agricole pose la question de la **répartition du coût** dans l'ensemble de la chaîne de valeur pour garantir la juste rémunération de l'agriculteur
- Pour un **industriel agroalimentaire**, financer et accompagner la transition agricole peut servir à garantir la résilience de leur activité
- **Le distributeur, le consommateur** peuvent-ils payer le coût de la transition ? Comment créer des débouchés aux produits durables ?

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : AU CŒUR DU SOUTIEN DES AGRICULTEURS ET OUTIL PUISSANT POUR LEUR TRANSITION

Les subventions publiques (et en particulier la Politique Agricole Commune) sont centrales dans le soutien aux agriculteurs. Ces financements publics sont considérables. Les aides en particulier de la PAC sont conditionnées à un standard minimum environnemental. En revanche, elles demeurent peu incitatives pour mener des transformations globales des exploitations.

D'autres aides publiques existent, en particulier dans le cadre national (comme les aides de l'Ademe, de France AgriMer, des régions, etc.) qui prennent la forme d'appels à projets. Complexe et fragmenté, le système actuel manque de lisibilité pour assurer un accompagnement global des exploitants, que ce soit sur le plan économique et écologique ce qui limite l'efficacité des dépenses publiques. Les dispositifs de la planification écologique ambitionnent néanmoins un meilleur pilotage étatique de la distribution des aides d'État.

44%

Les aides publiques représentent 44% de la composition de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des agriculteurs¹. 22% des exploitations seraient déficitaires sans les subventions (23% pour l'agriculture biologique)².

LES BANQUES : PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS FINANCIERS DES AGRICULTEURS

Les banques occupent une place centrale dans le financement du secteur agricole, répondant aux besoins d'investissement et de trésorerie des exploitants. En tant que premiers créanciers des agriculteurs, elles disposent d'un rôle clé dans l'accompagnement de la transition agricole. **Mais face à la problématique du taux d'endettement des agriculteurs, d'autres outils financiers alternatifs sont expérimentés et doivent être étudiés (portage foncier, crédits carbone, paiements pour services écosystémiques, assurance « transition », mutualisation, leasing,...).** Ils peinent toutefois à être massifiés et à répondre pleinement à tous les besoins spécifiques liés aux phases de transition, souvent synonymes d'incertitude et de perte de rendement à court terme. Cette inadéquation pose la question d'une diversification des dispositifs financiers pour pouvoir proposer un accompagnement adapté à l'ensemble des transitions agricoles en particulier dans un contexte d'endettement important des agriculteurs.

63%

Le taux d'endettement des agriculteurs atteint 63% en 2024 (même 66% pour les exploitations en agriculture biologique)³.

1 INSEE Références, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Édition 2024, [lien](#)

2 Ibid.

3 INSEE Références, Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, Édition 2024, [lien](#)

LA CHAÎNE DE VALEUR : UNE RÉPARTITION ENCORE INSUFFISANTE DU COÛT DE LA TRANSITION

La faisabilité de la transition agricole repose sur une répartition équitable des coûts au sein de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production agricole jusqu'au consommateur final. Face aux investissements nécessaires pour décarboner les pratiques agricoles, chaque maillon – producteurs, industriels, distributeurs, et consommateurs – doit jouer un rôle. Aujourd'hui, cette répartition des rôles demande à être mieux définie.

6,4€ Pour 100 euros dépensés par le consommateur en France pour l'alimentation, 6,4 € rémunère l'agriculteur français, 25,6 € représentent les produits importés, 10,5 € reviennent à l'industrie agro-alimentaire, 3,1 € aux autres industries, 14,3 € à la restauration, 13,9 € aux services, 15,5 € aux commerces, et 10,5 € payent les taxes⁴. À titre d'exemple, pour un litre de lait demi-écrémé vendu 0,89€ en grande surface en 2022, 0,25€ revenait à l'éleveur (28%), 0,35€ revenait à l'industrie (39,5%), 0,24€ (27%) au distributeur et 0,05€ (5,5%) à la TVA⁵.

⁴ Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Rapport au Parlement, 2024

⁵ Ibid.

RECOMMANDATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE AGRICULTURE FORTE, RÉSILIENTE ET DURABLE

Les politiques publiques dans les filières agricoles doivent avoir comme objectif de développer une agriculture française forte assurant l'accès à l'alimentation, la souveraineté alimentaire du pays fondée sur un modèle durable minimisant son empreinte sur l'environnement et s'adaptant au changement climatique.

Les recommandations présentées ont pour ambition de créer les conditions de la rentabilité économique des projets de la transition agricole adaptées aux situations du plus grand nombre d'exploitations. Elles ont été élaborées à la suite de la double analyse présentée dans le rapport : le diagnostic issu des nombreuses auditions menées dans le cadre de ces travaux (partie II.) et l'analyse par étude de cas (partie III.). Elles ont ainsi été co-construites en groupe de travail au sein de l'IFD en étroite collaboration avec les acteurs des filières agricoles.

Pour davantage de détail sur chacune des recommandations, veuillez vous référer au rapport complet (partie IV.).

Figure – Synthèse des recommandations phares pour le financement d'une agriculture forte, résiliente et durable

Source : Institut de la finance durable



Un certain nombre de prérequis sont nécessaires à l'organisation des filières agricoles et industrielles pour atteindre les objectifs de transition. D'abord, il est crucial de définir une vision stratégique à 30 ans pour la filière agricole, intégrant des orientations claires pour une agriculture forte, souveraine et respectueuse de l'environnement. Ensuite, un cap doit être donné à l'industrie agroalimentaire qui vient en soutien au secteur agricole pour accélérer la décarbonation énergétique. Enfin, il est essentiel d'organiser la coordination des filières pour un travail collectif.

LA STRATÉGIE – HARMONISER LE CADRE ET MIEUX ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LEURS TRANSITIONS

Des outils harmonisés d'évaluation et de valorisation, permettront de mesurer et valoriser les bénéfices environnementaux. Parallèlement, la simplification des dispositifs publics est une nécessité, via un guichet unique et un cadre réglementaire harmonisé, tout comme un meilleur accompagnement des agriculteurs dans leurs transformations. Enfin, il est impératif de renforcer la formation initiale et continue, pour diffuser les compétences nécessaires à cette transition.

PROPOSITION N°1 : Développer le cadre méthodologique permettant de « bien compter » l'impact de différentes pratiques.

- Côté offre, sur la santé des sols et leur capacité à stocker du CO2, développer un éco-carbone score harmonisé ;
- Côté demande, un eco score pour les produits alimentaires est également une piste pour que les produits durables ;
- Côté financeur et assureur, ouvrir les données disponibles (telles telepac) sur les transitions agricoles des exploitations.

PROPOSITION N°2 : Simplifier le parcours usager pour l'accès aux aides publiques et privilégier un accompagnement global aux exploitations dans leurs transformations économiques et écologiques.

PROPOSITION N°3 : Consolider les parcours de formation initiale disponibles et soutenir la formation continue des exploitants agricoles pour être à jour des évolutions sur les pratiques agronomiques durables.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE – AMÉLIORER LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES PROJETS DE TRANSITION ET PROTÉGER L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Pour garantir une transition agricole pérenne, il est impératif de renforcer la rentabilité des projets tout en réduisant les risques économiques supportés par les agriculteurs qui ont aujourd'hui de faibles marges de manœuvre financières. Il convient avant tout de créer les conditions pour que le marché rémunère à sa juste valeur le fruit du travail des agriculteurs en travaillant sur la demande des consommateurs pour soutenir une agriculture durable, ainsi que la répartition du coût de la transition sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ces mesures, couplées à une meilleure protection contre les distorsions de concurrence, permettraient de sécuriser l'avenir du secteur sur des bases saines. Cela passe également par un meilleur ciblage des aides publiques, un coût du financement plus faible et un accompagnement dans la prise de risque des investissements de la transition.

PROPOSITION N° 4 : Favoriser la création de débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique et durables.

PROPOSITION N° 5 : Renforcer Egalim 2 pour améliorer la transparence des coûts de tous les maillons de la chaîne de valeur (exploitants, industriels, distributeurs).

PROPOSITION N° 5 BIS : Développer le recours aux contractualisations long terme des industriels avec les agriculteurs et renforcer la prise en compte des coûts de production et des coûts de transition dans les contrats pour mieux prendre en considération les indicateurs de coûts de production agricoles. Plus spécifiquement, tâcher de généraliser la mise en œuvre des négociations tripartites permettant la prise en compte de l'évolution des coûts de revient de la matière agricole par tous les maillons de la chaîne de valeur (exploitants, industriels, distributeurs).

PROPOSITION N° 6 : Eviter les distorsions de concurrence et s'assurer d'une cohérence entre les politiques environnementales et commerciales.

PROPOSITION N° 7 : Réorienter une partie des aides publiques disponibles (politique agricole commune, aides nationales, etc.) vers le financement incitatif de la transition agricole.

PROPOSITION N° 8 : Explorer l'opportunité d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour les investissements de transition des exploitants agricoles.

PROPOSITION N° 8 BIS : Massifier le recours aux Sustainability Linked Loans à tous les niveaux de la chaîne de valeur agro-alimentaire y compris sur les maillons liés à la transformation pour les inciter à accompagner leurs fournisseurs dans leur transition.

PROPOSITION N° 9 : Renforcer la garantie publique pour les investissements liés à la transition des exploitations agricoles.

PROPOSITION N° 10 : Accélérer l'amortissement des investissements industriels dédiés à la transition agricole : favoriser la R&D dans les pratiques agricoles et financer la transition de l'industrie relatif au matériel agricole et l'agro-alimentaire.

LES OUTILS FINANCIERS – CRÉER LES CONDITIONS DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS ET ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES AGRICULTEURS

Enfin, pour accélérer la transition agricole, il s'agit de mettre à disposition des exploitations agricoles une diversité de dispositifs financiers pour que chacun trouve ceux les plus adaptés à ses besoins. Les dispositifs doivent prendre en compte le fait que la transition agricole relève dans de nombreux cas, non pas d'investissements initiaux importants, mais de changements de pratiques qui impactent les OPEX sur une période de transition de plusieurs années avant qu'ils produisent les effets désirés. Il s'agit ainsi de prendre en compte les contraintes de trésorerie, les risques liés à la transition et de l'horizon temporel des exploitants. Il est crucial de mobiliser des financements à toutes les étapes, d'assurer un soutien pendant les périodes de transition et de coordonner les efforts des acteurs publics et privés.

PROPOSITION N° 11 : Développer massivement le portage foncier où des investisseurs privés portent temporairement le foncier pour alléger les charges des exploitants et leur permettre de dégager les marges financières pour se concentrer sur la transition le temps de l'installation.

PROPOSITION N° 12 : Continuer à massifier l'usage des assurances récoltes et adapter le dispositif pour le rendre incitatif pour les changements de pratique. Développer les expérimentations pour la mise en place d'une « assurance transition » pour garantir le risque pris par les agriculteurs dans leurs transitions.

PROPOSITION N° 13 : Lever les obstacles pour favoriser l'usage des crédits carbone et des paiements pour services environnementaux (PSE) publics et privés qui rémunèrent les agriculteurs sur l'atteinte d'objectifs environnementaux.

PROPOSITION N° 14 : Développer l'épargne agricole en renforçant la déduction pour épargne de précaution.

PROPOSITION N° 15 : Valoriser la régénération des sols (et la non-dégradation) dans le prix de l'hectare et le modèle de risque et de financement des exploitations.

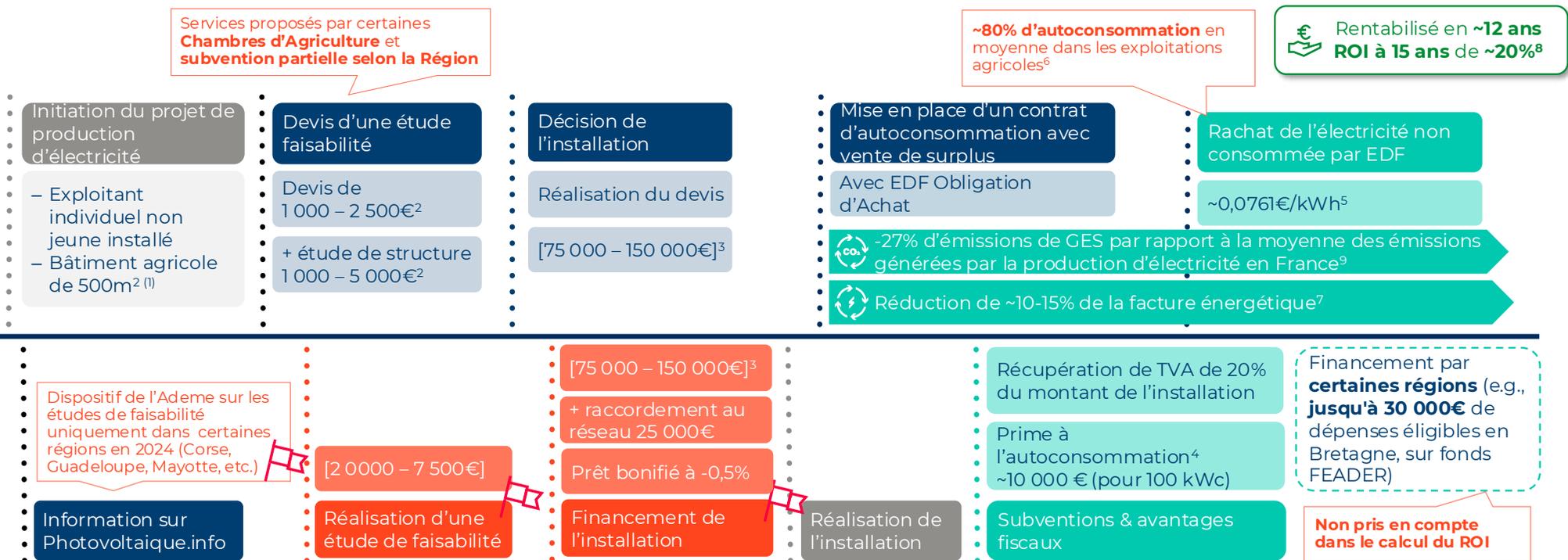
SYNTHÈSE DES ÉTUDES DES CAS D'USAGE

| Cas d'étude | Paramètres du cas | Montant investi (avant subvention) | Subvention | Durée amortissement | Rentabilité |
|--|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| 1.A. Installation photovoltaïque | – Hangar de 500m ² | 110 000€ | 27 000€ | ~12 ans | ROI à 15 ans de ~20% |
| 1.B.a Installation de 5 pompes à chaleur | – Serre maraîchère 2 000m ² – 5 pompes à chaleur | 65 000€ | ~9 000€ | ~6 ans | ROI à 10 ans de ~60% |
| 1.B.b Acquisition d'un tracteur BioGNV | – Exploitation de 70 ha | 150 000€ | 30 000€ | NA | Investissement initial équivalent à un tracteur conventionnel avec subvention (~120k€) ; économies sur 15 ans de 25k€ pour une exploitation de 70 ha (les gains en carburant augmentent avec la surface) ; le bénéfice est atténué par la déduction de la TICPE (de 30% à 20% d'économies annuelles sur le carburant) |
| 2.A.a Recours à la méthanisation agricole | – Polyculture élevage bovin de 120 têtes | 3 000 000€ | 230 000€ | ~7 ans | ROI à 10 ans de ~40% |
| 2.A.b. Décarbonation du porc breton | – Elevage de ~3 000 porcs | 560 000€ | 40 000€ | 20 ans | ROI à l'équilibre à 20 ans. Les revenus énergétiques financent la transition globale. |
| 2.B. Amélioration des pratiques en élevage herbager | – Elevage bovin herbager de 260 têtes (85 mères), 100 ha (dont ~75 ha de prairies permanentes) | NA | 15 000€ / an 75 000€ sur 5 ans | Logique de compensation des coûts | Système des MAEC dans une logique de compensation des coûts des pratiques durables. Par comparaison les crédits carbone ne permettent pas de couvrir les dépenses engagées. Mais MAEC ont un impact limité sur le chgt. de pratiques. |
| 3.A. Acquisition d'un système de pulvérisation ciblée | – Exploitation céréalière de 150 ha | 90 000€ | 36 000€ | ~9 ans | ROI à 10 ans de ~17% pour une surface de 150 ha; plus la surface de l'exploitation augmente est plus les gains réalisés (dus à la réduction des produits phytosanitaires) sont importants |
| 3.B. Conversion à l'agriculture biologique | – Exploitation céréalière de 47 ha | NA | 17 000€ / an (pendant 5 ans) | Logique de compensation des coûts | Vulnérabilité économique durant la période de transition (baisse de rendements, augmentation des coûts) compensé par des subventions. Gains de productivité possibles sur le long terme mais incertitudes sur le premium prix à long terme. |

Passage au modèle de production d'énergie renouvelable – Cas d'une installation photovoltaïque

Cas parcours accompagné d'un exploitant agricole individuel

■ Gain
 ■ Dépense de l'exploitant
 ■ Démarche administrative
 ■ Contrainte opérationnelle
 🚩 Principaux points bloquants



1. Taille moyenne des bâtiments agricoles en France, exploitations agricoles en France métropolitaine en 2020 (Agreste) | 2. Fourchette pour une étude réalisée par un bureau d'études (Source: Photovoltaïque.info), étude de structure potentiellement demandée par l'assureur ou le contrôleur technique du projet. | 3. Ordre de Grandeur d'un coût d'installation pour une installation de 100kWc (Monkitsolaire.fr) | 4. Aide versée par l'Etat par le biais de EDF OA, le versement de la prime est cumulé aux bénéfices liés à la vente de l'énergie en surplus, montants revus chaque trimestre par la CRE | 5. Tarifs en vigueur au T4 2024, prix de rachat subventionné et fixe sur 20 ans | 6. Donnée issue de Monkitsolaire.fr | 7. Donnée issue de Insee (2021) « Consommation et production d'énergie du secteur agricole » : 16% de la consommation énergétique agricole liée à l'électricité, avec une hypothèse de 80% d'autoconsommation | 8. En considérant un investissement initial net de ~100k€, et un bénéfice annuel net de ~8k€ sur 15 ans, avec un taux d'actualisation de 2,5% | 9. D'après des données RTE, qui gère le réseau électrique français, la production électrique française émettait en 2022 environ 60 g de CO2 par kWh, là où le bilan carbone des panneaux solaires français est estimé à 43,9 gCO2eq/kWh en 2022 par l'ADEME (emprunte carbone des panneaux chinois, qui constituent la majorité des panneaux)

Mesures d'efficacité énergétique – Installation de 5 pompes à chaleur dans une serre maraîchère

Cas parcouru accompagné d'un exploitant agricole individuel

■ Gain
 ■ Dépense de l'exploitant
 ■ Démarche administrative
 ■ Contrainte opérationnelle
 🚩 Principaux points bloquants

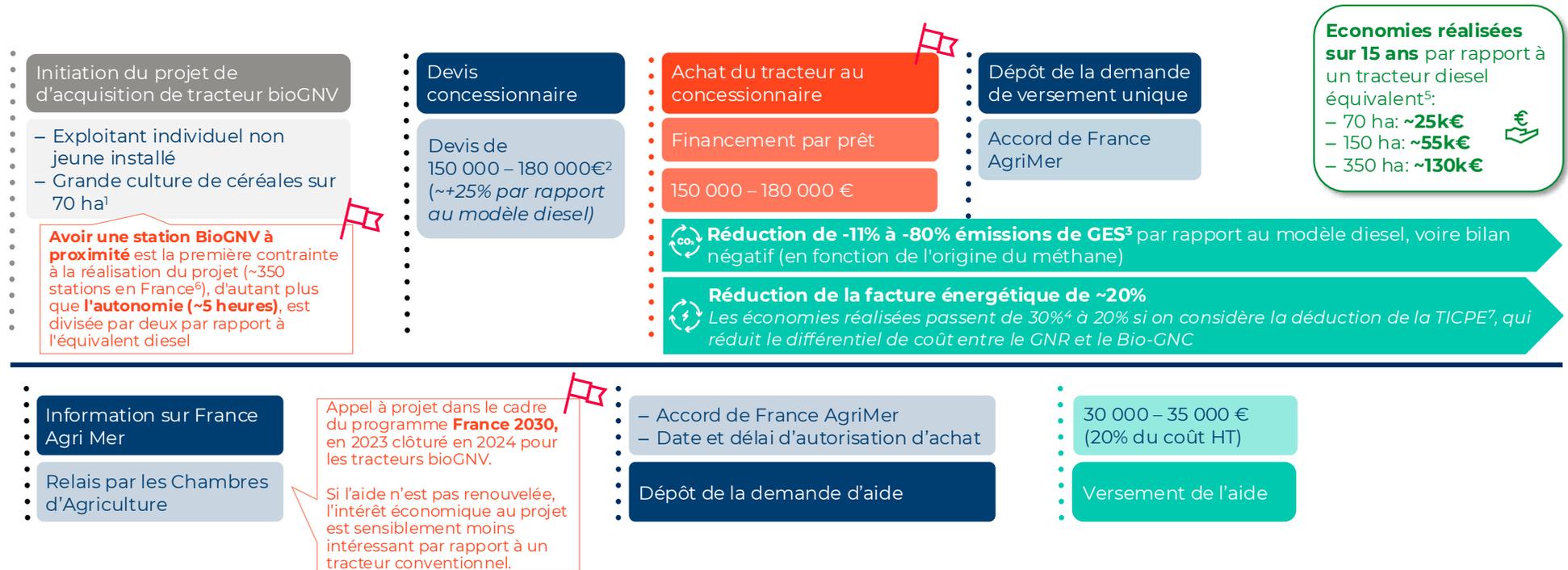


1. PNCEE = Pôle National des Certificats d'Economie d'Énergie | 2. Calculé sur la base de la simulation effectuée avec le l'outil de calcul des CEE mis à disposition par l'Ademe ; l'installation de 5 pompes à chaleur se traduit par une économie de 1 560 MWh cumac, sur 17 ans, ce qui, en considérant le prix repère moyen du gaz (0,11 €/kWh d'après la Commission de Régulation de l'Énergie pour décembre 2024) et la contribution des groupes gaz aux émissions de CO₂ (0,429 tCO₂e/MWh d'après RTE), correspond à 10k€ et 40tCO₂e économisés par an | 3. Prime calculée grâce au simulateur de l'Ademe, sur la base de données moyennes (chaque fournisseur est libre de définir le montant de la valorisation des CEE) | 4. Coût moyen d'une pompe à chaleur estimé à 13 000€ d'après le simulateur de l'Ademe | 5. Professionnel RGE = Reconnu Garant de l'Environnement | 6. En considérant un taux d'actualisation de 2,5%

Conversion des engins agricoles – Acquisition d'un tracteur bioGNV

Cas parcours accompagné d'un exploitant agricole non méthaniseur

■ Gain
 ■ Dépense de l'exploitant
 ■ Démarche administrative
 ■ Contrainte opérationnelle
 🚩 Principaux points bloquants

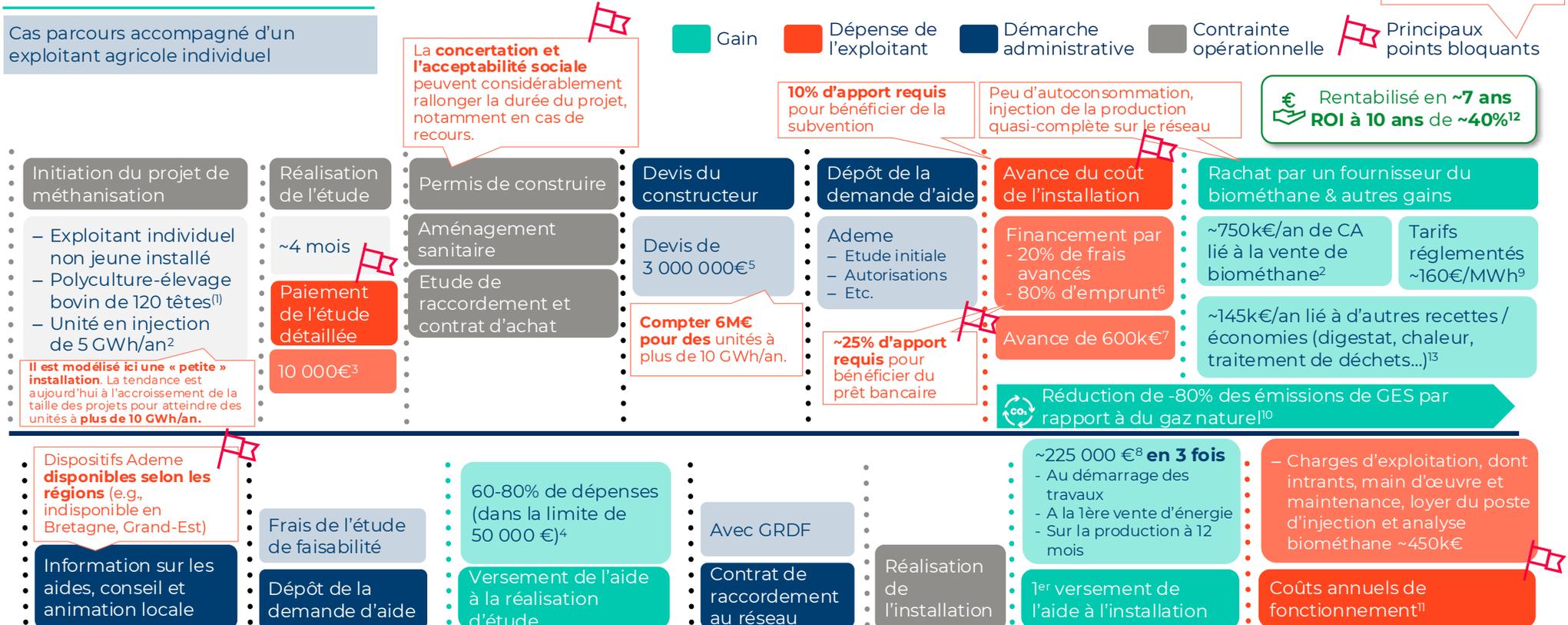


1. Taille moyenne des exploitations agricoles en France métropolitaine en 2020 de 69 ha (Agreste), Première catégorie en nombre d'exploitations: Grandes cultures de céréales | 2. Modèle New Holland T6 Méthane power en comparaison du modèle équivalent au diesel (article La Tribune, juillet 2024 « Transition énergétique : une ferme franc-comtoise teste un tracteur alimenté 100% au biométhane »). | 3. Variations selon l'origine du méthane (-11 % des émissions de CO2 avec du méthane fossile, -180 % avec du biométhane issue de cultures énergétiques voire un bilan carbone négatif avec du biométhane produit à partir d'effluents d'élevage.) [Données de la brochure New Holland T6 180 Methane power] | 4. Jusqu'à 30% de réductions des coûts [Données de la brochure New Holland T6 180 Methane power] | 5. Calcul du ROI avec hypothèse d'un taux d'actualisation de 2,5%, effectué en tenant compte de la déduction de la TICPE | 6. D'après « Panorama du bioGNV 2024 : les principaux chiffres de la filière » publié par Gaz-Mobilité en juillet 2024 | 7. TICPE = Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques ; les professionnels du secteur agricole bénéficient d'un remboursement partiel de cette taxe (à hauteur de 0,2€/l environ en 2024)

Recours à la méthanisation agricole – acquisition d'une unité de méthanisation en injection

3 à 4 ans entre l'initiation du projet et le branchement au réseau

Cas parcouru accompagné d'un exploitant agricole individuel



1. Basé sur le nombre de bovins moyen par exploitation (119 en 2020 – Agreste 2020) | 2. Estimation sur la base du simulateur GRDF pour 120 bovins (fumier) et 5 000 tonnes de CIVE ou de biodéchets (industrie agro, grandes surfaces, ménages) produits par an. Les unités d'injection ont tendance à être de plus en plus grosses, les nouvelles installations aujourd'hui sont généralement de l'ordre de minimum 10GWh/an ce qui peut représenter un investissement initial de plus de 5M€. | 3. Coût moyen d'une étude détaillée par GRDF pour le raccordement au réseau (d'après WebAgri, 2020 « Injecter du biométhane: Combien ça coûte ») | 4. Plafond de coûts éligibles pour les études de diagnostic (50k€ vs. 100k€ pour les études d'accompagnement de projet) | 5. Ordre de grandeur de l'investissement nécessaire pour un méthaniseur à injection de 50 NM3/h équivalent à ~5 GWh/an (Source: WebAgri 2019 « Méthanisation en injection: c'est maintenant qu'il faut se lancer! ») | 6. Financement par 80% d'emprunt, 10% de fonds propres et 10% de subventions (D'après GRDF, « Financement d'un projet de méthanisation ») | 7. Avance initiale de 20% des frais: fonds propres et avance du montant de la subvention (D'après GRDF) | 8. Aide de l'ADEME à hauteur de 45€/MWh installé en injection, dans la limite de 700 000 € d'aide pour un projet dont le TRI ne doit pas dépasser les 10% | 9. D'après Simulateur GRDF | 10. D'après Carbone 4 (2021) « Biométhane et climat: font-ils bon ménage? » | 11. D'après WebAgri (2020) « Injecter du biométhane: combien ça coûte? » | 12. En considérant un taux d'actualisation de 2,5% | 13. 29€/MWh générés par ces autres recettes, avec production de ~5 GWh/an (Source: WebAgri 2018 « Une rentabilité à consolider »)

Elevage porcin en Bretagne – Optimisation de l'alimentation et recours à la méthanisation agricole

Rentabilisé en ~20 ans
= les revenus énergétiques financent la transition globale

Cas parcouru accompagné d'un élevage porcin en Bretagne

Gain additionnel (vert) Coût additionnel (rouge) Démarche administrative (bleu) Niveau initial de coûts/ revenus (gris) Principaux points bloquants (drapeau)

Initiation du projet de transition

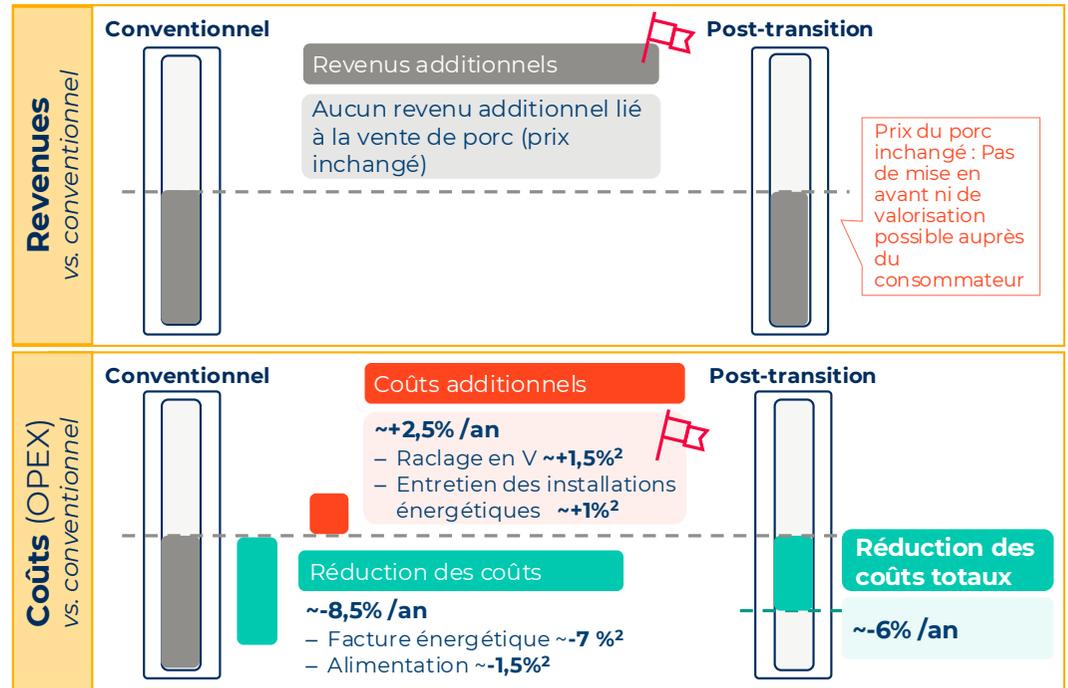
- Exploitant individuel non jeune installé
- Elevage porcin naisseur engraisseur en Bretagne (242 truies, 1615 places)¹

| | | Reste à charge |
|---|--|---|
| Optimisation de la croissance de l'animale | Mise en place d'un système d'alimentation de précision | ~160 000€ ² - ~100 €/place - Reste à charge à 100% (Pas d'aide ou subvention) |
| Gestion optimisée des effluents | Evacuation fréquente des effluents (raclage en V) | ~200 000€ ³ - ~100 - 150€/place - Reste à charge à 100% (Pas d'aide ou subvention) |
| Production de biogaz et électricité | Méthanisation par couverture Nénufar, chaudière et panneaux photovoltaïques | ~200 000€ ² - Sur les ~100K€ liés à métha., 40% de subvention ⁴ (Agri Invest Région Bretagne) |
| <p><i>Autres changements de pratiques : PBE⁵, passage au soja durable, valorisation de co-produits du « 5^e quartier du porc », diminution d'apport en azote céréales, gestion des haies, etc.</i></p> | | |

| | | |
|----------------------------|--|-----------|
| Paiement des installations | Financement ⁴ par | ~560 000€ |
| | - Prêt bancaire - Taux bonifié de -0,5% | |

Mise en œuvre des pratiques de transition

Réduction de -30 à 50%⁵ des émissions de GES par rapport au conventionnel



Elevage bovin – Amélioration des pratiques d’une exploitation de bovin viande en système herbager

Cas parcouru accompagné d’un exploitant agricole individuel (région Bretagne)

■ Gain
 ■ Dépense de l’exploitant
 ■ Démarche administrative
 ■ Contrainte opérationnelle
 🚩 Principaux points bloquants



1. Paramètres choisis sur la base d’un témoignage d’agriculteur ayant bénéficié des MAEC | 2. PAEC = Projet Agro-Environnemental & Climatique | 3. MAEC = Mesure Agro-Environnementale & Climatique | 4. Hypothèse sur la base de l’estimation des coûts de la Chambre d’Agriculture: Implantation 15 €/100 mètres linéaires par an (amortissement sur 20 ans) ; Entretien : 30 €/100 mètres linéaires/an | 5. D’après l’OFB, 1 km de haies peut stocker jusqu’à 3 tonnes de CO2 par an | 6. Diminuer la quantité de maïs dans la ration des bovins réduit les besoins en compléments azotés comme le soja, dont la production et le transport peuvent être néfastes à l’environnement | 7. Au moins 90% de la surface doit être engagée pour les MAEC système | 8. Les MAEC système sont mises en œuvre à l’échelle nationale | 9. les prairies permanentes stockent annuellement en moyenne 0,76 ± 0,11 tC à l’hectare d’après la FRB, [lien](#)

Agriculture de précision – Acquisition d'un système de pulvérisation ciblée pour l'épandage d'herbicides

Cas parcours accompagné d'un exploitant agricole individuel

- Exploitant individuel non jeune installé, souhaitant transitionner vers l'agriculture de précision (exploitation de grandes cultures de céréales, de 150 ha²), via l'acquisition d'un système de pulvérisation ciblée

| | |
|-----------------------|--|
| Investissement | <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition d'un kit d'agriculture de précision & système de pulvérisation ciblée pour un montant total de €90k³ – Hypothèse: l'exploitant ne possède pas déjà les instruments nécessaires à la pulvérisation ciblée (e.g., console, récepteur) |
| Subvention | <ul style="list-style-type: none"> – Dispositif d'aide ponctuelle FranceAgriMer, avec des subventions allant de 20% à 40% suivant les investissements³ – Recommandation d'un financement à hauteur de 40%⁴ dans le cadre du programme France 2030 et Ecophyto 2030⁵ |

Avantages

- Amélioration des conditions de travail de l'exploitant
- Réduction des coûts en produits phytosanitaires
- Baisse des intrants estimée de -40% à -70%⁷

Gain de temps pas toujours réalisé en raison de l'apparition de nouvelles tâches

Inconvénients

- Besoin accru de formation
- Absence de subvention pérenne
- Investissements difficiles à rentabiliser pour de petites / moyennes exploitations

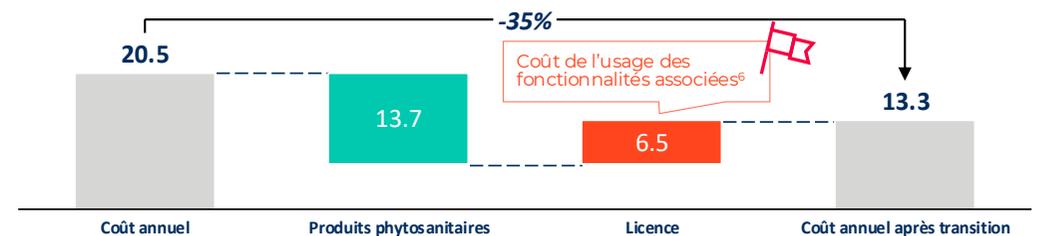
A nuancer au fait de la tendance de long terme à l'agrandissement des surfaces

Gain additionnel Coût additionnel Principaux points bloquants

Mise en œuvre des pratiques de transition

Baisse des intrants estimée de -40% à -70%⁷

Coût annuel de pulvérisation herbicides (surface 150 ha) vs. conventionnel (€k)



| Calcul du ROI sur 10 ans | 70 ha | 150 ha | 250 ha |
|---|----------------|--------------|-------------|
| Investissement système de pulvérisation | 90k€ | 90k€ | 90k€ |
| Subvention FranceAgriMer | 40% | 40% | 40% |
| Investissement net | 54k€ | 54k€ | 54k€ |
| Economies / coût net(tes) annuel(les) | -0,1k€ | 7k€ | 16k€ |
| Economies / coût net(tes) sur 10 ans¹ | -1k€ | 63k€ | 143k€ |
| ROI à 10 ans¹ | négatif | 16,5% | 164% |

Conversion au biologique et l'agroécologique – Cas d'un producteur de blé en transition

Cas parcouru accompagné d'un exploitant agricole individuel

- Exploitant individuel non jeune installé, produisant du blé tendre de façon conventionnelle et souhaitant transitionner vers une production bio (exploitation de 47 ha²)

Conversion = obtention de la **certification AB**

3 phases

1 Avant conversion

- Appel à un ou plusieurs **organismes certificateurs** et demande de **devis**
- Notification auprès de **l'Agence Bio**
- Envoi d'un **courrier d'engagement** à l'organisme certificateur choisi (date officielle de début de conversion)
- Première **visite de contrôle** (en cas de non-conformité, la date d'entrée de conversion est reportée à la date de mise en conformité)

Durée 2-3 ans

2 Pendant conversion

- Respect **du cahier des charges** bio pendant la période de transition (2 ans avant semis des cultures annuelles vs 3 ans avant récolte des cultures pérennes), la production étant toujours vendue au **prix du conventionnel**

3 Après conversion

- Adaptation des **étiquettes** des produits selon la réglementation en vigueur (i.e., utilisation logo AB, numéro de l'organisme certificateur)
- **Tenue d'un cahier de culture** ou d'élevage pour répertorier les interventions effectuées, l'utilisation des produits et leur origine, etc...
- **2 visites de contrôle chaque année** (dont 1 visite inopinée) de l'organisme certificateur et **paiement de la certification annuelle**
- **Arrêt de l'aide à la conversion** 5 ans après début de conversion

Xx€

EBE

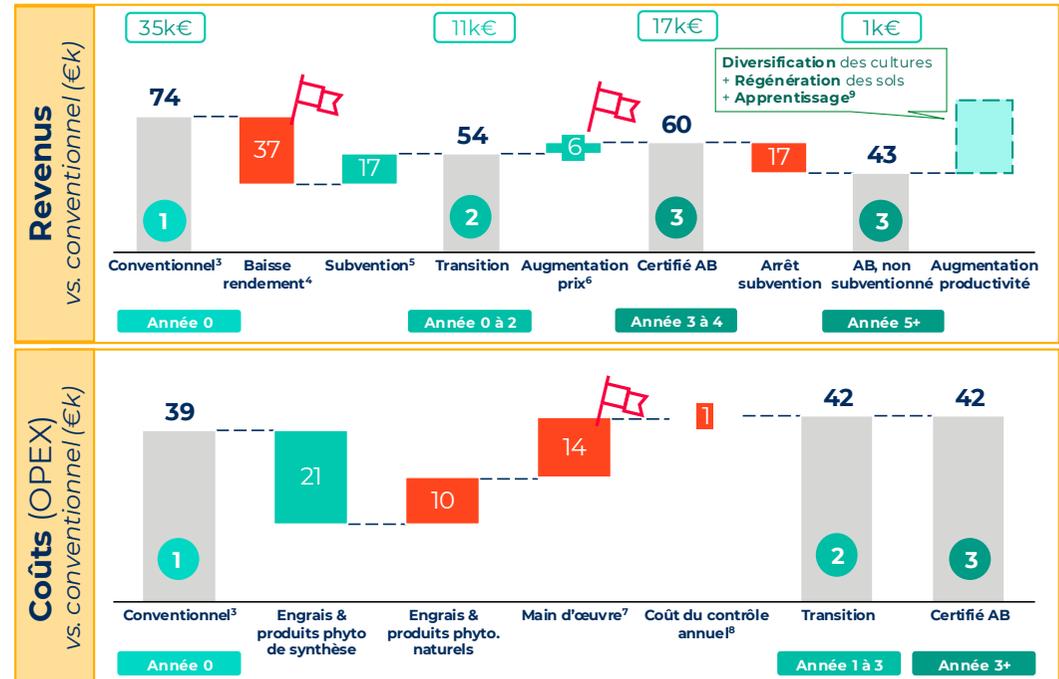
Gain additionnel

Perte additionnelle

Principaux points bloquants

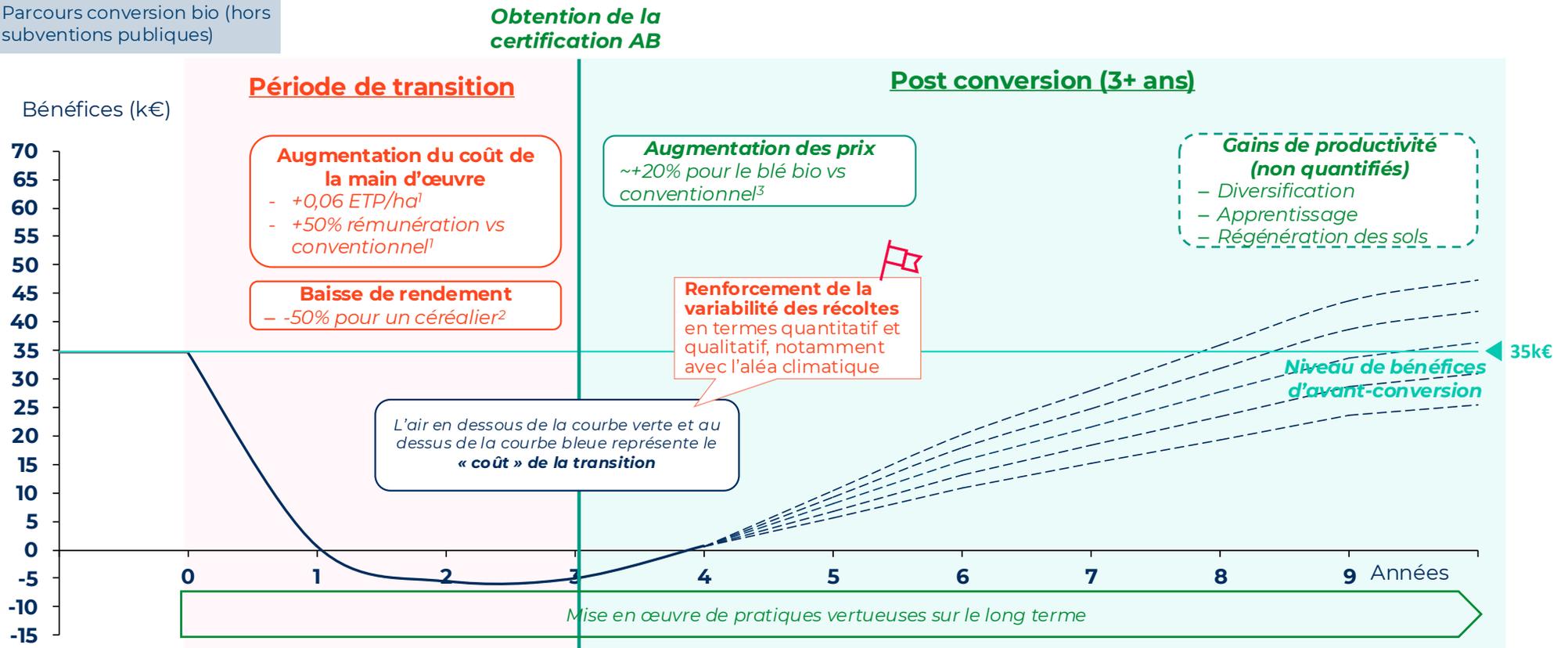
Mise en œuvre des pratiques de transition

Baisse des taux d'émission de 48% à 66%¹ par rapport au conventionnel, principalement liée à l'absence d'engrais de synthèse. Baisse drastique de l'usage des phytosanitaires.



Evolution théorique des bénéfices en conversion bio et agroécologie (hors subventions publiques)

Parcours conversion bio (hors subventions publiques)



LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL « FINANCEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE » DE L'INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE

Coordinateur IFD

Vincent Burnand-Galpin

Ademe

Vanessa Laubin
Amundi
Stanislas Pottier

Association française des entreprises privées

Nicolas Boquet

AFG

Ana Pires

Amundi

Stanislas Pottier

Banque de France

Elea Fournier
Pablo Gil

Banques des Territoires

Gil Vauquelin
Luca Ward Courteille
Eliezer Teig
Linda Reboux

BPCE

Emmanuel Michelin

BNP Paribas

Aymeric Olibet
Sarah Colombie

Caisse des dépôts et Consignations

Marguerite Culot
Virginie Vitiello

Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), Ministère de la Transition Écologique

Damien Colard
Florent Giry
Catherine Conil
Noémie Grimont
Lucie Roussel

Chaire Économie du Climat

Christian de Pertuis

Crédit Agricole

Jean-Christophe Roubin
Eric Campos
Sophie Caron-Jourdain
Christophe Jacolin

Crédit Mutuel Arkéa

Thomas Lacote
Maeva Borel
Chloé Chauffard

Danone

Emmanuel Marchant

Direction Générale des Entreprises

Florent Bracquart

Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGECE)

Florian Tirana

Direction générale du Trésor

Félix Bastit
Etienne Pasteau
Elisa Famery
Xavier Coeln
Benjamin Dartevelle
Clément Roman
Aurore Bivas
Emmanuelle Poujaud

EDF

Elisabeth Bertin

Fédération Bancaire Française

Sébastien Soleille

FNSEA

Antoine Suau
Darrell Leroux

France Assureurs

Elena Canale

Groupama

Gwenaël Simon
Olivier Pardessus

I4CE

Lucile Rogissart
Samuel Féret
Olia Tayeb-Cherif

INRAE

Philippe Delacote

Kearney

Nicolas Lioliakis
Eric Delgutte
Cécile de Lacoste
Alicia Benmeziani
Marine Borysewicz

Kering

Laurence Barrère
La Banque Postale
Fanny Dieval
Anne-Laure Bousquet

La Cooperl

Bertrand Convers

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Vanessa Delasaux
Heloïse Maisonnave
Leonard Didelet
Hugo Argenton

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Jean-Baptiste Leger

Nature4Growth

Dylan Thuillier

Paris Europlace

Olivier Vigna

Pernod Ricard

Claire Sikorav

Printemps des Terres

Sylvain Goupille

Secrétariat Général à la Planification Écologique

Léa Boudet
Anne Laurent

Société Générale

Joséphine Magnière
Rosemarie Blavet
Lucile Darlix

WWF

Guillaume Bone

LISTE DES AUDITIONS

SECTEUR AGRICOLE

Agriculteurs

Adeline Yon-Berthelot, Eleveuse bovine, conseillère régionale de Bretagne
Valentin Lemierre, Agriculteur méthaniseur
Jonathan Chabert, maraîcher biologique
Julien Sailliet, Eleveur de brebis laitières
Samuel Dugas, éleveur de bovins lait
Martine et Jacques Bouffartigue, maraîchers
Laurent de Lacoste, co-gestionnaire d'exploitation céréalière
Axema
Laurent de Buyer
Bioline (filiale de InVivo)
Laurent Martel
Diane Sergent
CFDT Agri-Agro
Alexandre Dubois
Chambres d'agriculture
Sébastien Windsor, président du réseau des Chambres d'agriculture France, président de la Chambre régionale d'agriculture Normandie
Luc Servant, vice-président du réseau des Chambres d'agriculture France président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime
Hélène Aussignac
Coopération Agricole
Yoann Mery
Agathe Duval
Carole Le Jeune
Confédération Paysanne
Jonathan Chabert, Porte-Parole de la Confédération Paysanne des Côtes-d'Armor
Samuel Dugas, Porte-Parole pour l'Ille-et-Vilaine

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

Arnaud Rousseau, Président
Olivier Dauger, Référent Climat Energie
Antoine Suau, Directeur du Département Economie et Développement Durable

La Cooperl

Bertrand Convers
Anne-France Péan
Emmanuel Commault

Neofarm

Thibaut Millet-Taunay

FNSAFER

Nicolas Agresti

Solagro

Christian Couturier

ENTREPRISE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

Andros

Alexandre Godin
Hénaff SA
Loïc Hénaff

Sofiproteol (Groupe Avril)

Luc Ozanne

Technique Solaire

Maxime Durande

Distributeur

Carrefour
Bertrand Swiderski

ASSUREURS

Axa Climate

Antoine Denoix

Crédit Agricole Assurances

Bruno Lepoivre

Groupama

Gwenaël Simon
Olivier Pardessus

INVESTISSEMENT

Amundi

Stanislas Pottier

Nature4Growth

Dylan Thuillier

Printemps des Terres

Laurent Piermont
Sylvain Goupille

BANQUES

Banque des territoires

Gil Vauquelin

BNP Paribas

Lucia Perez Sierra
Sarah Colombie

Carbioz

Dominique Moreau-Ferellec

Crédit Agricole

Jean-Christophe Roubin
Eric Campos

Sophie Caron-Jourdain

Christophe Jacolin

Caroline Crépin

Crédit Agricole CIB

Didier Reboul

Crédit Agricole Transitions & Energies

Christine Delamarre
Carole Vachet

Crédit Mutuel Arkéa

Thomas Lacote
Maeva Borel

POUVOIRS PUBLICS

ADEME

Vanessa Laubin
Julien Thual
Audrey Trevisol
Elsa Choney

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

Hervé Lejeune
Michel Vallance

DGEC

Florian Tirana

Direction Générale des Entreprises

Florant Bracquart

Direction Générale du Trésor

Emmanuelle Poujaud
Félix Bastit

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Yves Auffret
Vanessa Delasaux
Jean-Baptiste Turmel
L'Agence du Bio
Laure Verdeau, Directrice de l'Agence du Bio

Région Bretagne

Justin Amiot
Suzanne Evain
Allan Vigouroux

Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE)

Léa Boudet
Anne Laurent

THINK THANKS ET CABINETS DE CONSEIL SPÉCIALISÉS

Carbone 4

Sylvain Borie
Clément Ory

Hectar

Audrey Bourolleau
Victor Devin

I4CE

Lucile Rogissart
Samuel Féret

Olia Tayeb-Cherif

The Shift Project

Clémence Vorreux

Sweep

Julien Denormandie

INSTITUTS DE RECHERCHE

Chaire Economie du Climat

Christian de Pertuis

CIRED

Thierry Brunelle

Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR)

Aurélien Catalo
Jeanne Alix Berne

INRAE

Philippe Delacote

ONG ET SOCIÉTÉS À MISSION

Fondation FARM

Catherine Migault

Fondation Nature et Homme

Enzo Amaroli

La Fabrique Ecologique

Lucile Schmid

Terres de Liens

Fabrice Ruffier

WWF

Pierre Prigent

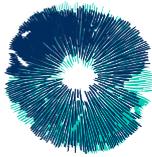
The Shift Project

Clémence Vorreux

Shifters

Bertrand Daveau

REMERCIEMENTS



Ces travaux ont été menés par l'Institut de la Finance Durable dans le cadre des travaux du Comité de financement de la transition écologique (CFTE) en réponse à la demande de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances.

Ce document a été produit dans le cadre du groupe de travail multi parties prenantes de l'IFD sur le financement de la transition agricole au sein chantier « Solutions de financement pour la transition écologique », dirigé par Yves Perrier, président de l'IFD, et piloté par Vincent Burnand-Galpin, responsable financement de la transition écologique, avec le soutien de Nicolas Lancesseur, directeur climat et environnement, et Cécile Goubet, directrice générale de l'IFD.

L'Institut de la finance durable remercie l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur implication dans ces travaux, en particulier Julien Denormandie (ancien ministre, Sweep), Adeline Yon-Berthelot (Région Bretagne), Dylan Thuillier (Nature4Growth), Vanessa Laubin (Ademe), Eric Campos, Jean-Christophe Roubin et Caroline Crépin (Crédit Agricole), Lucile Rogissart, Samuel Féret et Olia Tayeb-Cherif (I4CE), Sarah Colombie (BNP Paribas), Sylvain Goupille et Laurent Piermont (Printemps des Terres), Marguerite Culot (Caisse des Dépôts), Antoine Giry (Ministère de la Transition Ecologique - CGDD), Félix Bastit, Etienne Pasteau, Adrienne Moreau (Ministère de l'Economie et des Finances), Leonard Didelet, Vanessa Delavasaux et Jean-Baptiste Turmel (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire).

L'Institut de la finance durable remercie les experts et acteurs de secteur agricoles qui ont contribué aux travaux, en particulier Christian de Perthuis, Clémence Vorreux (The Shift Project), Loïc Hénaff (Hénaff SA), Philippe Delacote (INRAE), Arnaud Rousseau, Olivier Dauger, Antoine Suau et Darrell Leroux (FNSEA), Jonathan Chabert et Samuel Dugas (Confédération Paysanne), Christian Couturier (Solagro), Laurent de Buyer (AXEMA), Bertrand Convers (La Cooperl), et Sébastien Windsor, Hélène Aussignac, et Jérémy Dreyfus (Chambres d'Agriculture), Yoann Méry et Carole Le Jeune (Coopération Agricole). Merci enfin aux exploitants agricoles qui ont pris le temps pour échanger, en particulier Jonathan Chabert, Julien SAILLET, Adeline Yon-Berthelot, Valentin Lemierre, Samuel Dugas, Martine et Jacques Bouffartigue.

L'Institut de la Finance Durable remercie enfin les équipes du cabinet de conseil Kearney pour leur appui dans la réalisation des audits, la documentation et la rédaction du rapport, notamment Alicia Benmeziani et Marine Borysewicz et Nicolas Lioliakis.

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

Directeur de la publication : Yves Perrier, Président de l'IFD

Rédacteurs : Ce document a été rédigé par l'équipe de l'Institut de la Finance Durable, Vincent Burnand, adjoint au directeur climat-environnement, responsable financement de la transition écologique, avec l'appui de Cécile Goubet, directrice générale de l'IFD, Nicolas Lancesseur, directeur climat et environnement de l'IFD, Stanislas Pottier, Senior Advisor à Amundi, et les équipes du cabinet de conseil Kearney dont Nicolas Lioliakis, Alicia Benmeziani et Marine Borysewicz.

Pour plus d'informations : contact@ifd-paris.com.